

**SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
du CANTON DE BORT-Les-ORGUES**

Mairie de BORT-Les-ORGUES

☎ : 05.55.46.17.68

PREFECTURE DU CANTAL

14 SEP. 2018

BORT, le 13 Septembre 2018

BUREAU DU COURRIER

Monsieur le Préfet du Cantal
2, cours Monthyon

15000 - AURILLAC

Objet : Enquête publique – Autorisation de prélèvement et mise en place des périmètres de protection

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter, par la présente, l'ouverture de l'enquête publique en vue de la demande d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et aménagement permettant le prélèvement et la dérivation des eaux au niveau des forages de Vebret F1, F2 et F3 sur la commune de Vebret (département du Cantal) au titre du code de l'environnement et d'utilisation des eaux destinée à la consommation humaine au titre du code de la santé publique et notamment la déclaration d'utilité publique définissant les mesures de protection à établir autour des forages de Vebret F1, F2 et F3 sur les communes de Vebret et Antignac (département du Cantal).

A cet effet, je vous joins, sous ce pli, 4 exemplaires du dossier d'enquête publique.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.



Le Président,